



SNUDI FO

70 Avenue François Verdier 81000 ALBI
Tel. 06 88 48 11 18
mail : snudi.fo81@gmail.com

Déclaration liminaire

CAPD du 28 février 2020

Monsieur le Directeur Académique,

Depuis près de trois mois, à l'appel des principales confédérations syndicales, les salariés de tout le pays ont engagé une épreuve de force majeure pour obtenir du gouvernement le retrait du projet de réforme des retraites censée mettre en place un régime dit universel de retraite par points. Cette mobilisation exceptionnelle intervient dans le sillage du mouvement des Gilets jaunes et de la grève historique dans les urgences des hôpitaux, après la grève des personnels de l'Education nationale contre la loi Blanquer au printemps, après la grève des correcteurs du baccalauréat qui a explosé en plein mois de juillet, après la grève spontanée des cheminots en octobre, après les rassemblements qui ont eu lieu à la suite du suicide de Christine Renon... Et aujourd'hui Dans plusieurs secteurs, la grève se poursuit : dans les CARSAT, les incinérateurs de déchets, les centrales nucléaires, chez les avocats, les experts comptables... Chaque jour qui passe voit le gouvernement s'isoler un peu plus. La demande de retrait de sa réforme des retraites est ultra-majoritaire. Le 20 février, pendant les vacances scolaires, des dizaines de milliers de salariés ont à nouveau manifesté. Après l'avis négatif du Conseil d'Etat, de nouvelles voix se font entendre pour étriller la réforme. La semaine dernière c'était l'Association des Maires de France. C'est maintenant le tour du secrétaire général de la FNSEA et du Président du MEDEF, pour des raisons diverses. Même des députés du parti présidentiel ont pris leurs distances avec le projet de loi. Les confédérations FO et CGT ont indiqué qu'elles allaient quitter la conférence de financement qui n'est qu'une impasse. Même la CFDT se demande si elle va pouvoir continuer à porter la réforme.

La colère est énorme, la détermination est intacte. Le gouvernement aurait bien tort de croire que la stratégie du pourrissement et de la répression sera à son avantage. Les salariés sont là et rien ne pourra les arrêter. Le SNUDI FO sera, comme depuis le 5 décembre, dans la grève interprofessionnelle et les manifestations appelées pour le retrait de la réforme des retraites.

Dans le même temps, dans l'Education Nationale, le Ministre tente d'enfumer les enseignants avec une pseudo-revalorisation censée compenser les pertes de pensions liées à la réforme. L'annonce ministérielle : 500 millions d'euros pour revaloriser les rémunérations des enseignants de manière à ce qu'ils ne soient pas les perdants de la retraite par points. En creusant, c'est 200 millions pour mettre en place une indemnité dégressive et 300 millions pour travailler plus (financer la formation pendant les vacances et à payer des heures

supplémentaires aux professeurs du 2nd degré pour remplacer leurs collègues). Et, en réalité, cette revalorisation dans le cadre de la réforme par points ne permettrait qu'un gain d'une quinzaine d'euros par mois de pension... Et plus surprenant encore, sur 4 scénarii de revalorisation des salaires, 3 entérineraient une perte d'argent d'un échelon à l'autre : en passant du 4ème au 5ème échelon, un PE ou un certifié perdrait 7.20 € et du 5ème au 6ème échelon, un PE ou un certifié perdrait 3.42 € / mois. En résumé la revalorisation de Blanquer c'est toujours 36% de retraite en moins et l'augmentation du temps de travail en prime.

Pour la FNEC FP-FO, l'augmentation doit bénéficier à tous et doit se faire sur la base de l'augmentation de la valeur du point d'indice et non par des primes réservés à quelques enseignants. Pour rappel, tous les personnels ont perdu entre 300 et 500 euros par mois de pouvoir d'achat avec le gel du point d'indice depuis 2000. La FNEC FP-FO ne cautionnera pas ce jeu de dupes !

La loi de transformation de la fonction publique dont nous demandons l'abandon prévoit de vider dès maintenant les CAP afin de limiter le droit pour les fonctionnaires d'être représentés et défendus par des organisations syndicales. Si dès cette année les opérations de mutations 2020 s'inscrivent dans ce cadre général fixé par les « lignes directrices de gestion », pour autant ce n'est pas encore le cas pour les promotions. Monsieur le Directeur Académique, nous vous avons demandé la liste de l'ensemble des collègues au 6^{ème} et au 8^{ème} échelon à la date du 31/08/2019 et leur date de promotion dans l'échelon afin de pouvoir vérifier qu'aucun collègue n'ait été oublié, afin de vérifier que les appréciations validées correspondaient bien à celles des documents préparatoires : bref afin de pouvoir exercer pleinement notre rôle de représentants du personnel. Vous nous opposez une fin de non-recevoir. Pourtant, tout ne peut pas reposer sur les personnels administratifs et les logiciens de l'Education Nationale. Nous vous rappelons que des rendez-vous de carrière de collègues ont été oubliés. D'ailleurs, lors de la CAPD de novembre, vous nous assuriez que tout avait été réglé... ce qui n'était pas vrai. Deux collègues « oubliées » étaient en arrêt maladie lié à leur grossesse pour la session exceptionnelle de septembre et vous vous êtes bien gardés d'en informer les membres de la CAPD. Nous aurions pu discuter à ce moment-là de l'incidence de ce dysfonctionnement sur la carrière de ces collègues. Vous connaissez la position du SNUDI FO 81 : nous demandons à ce que tous les collègues puissent avoir les mêmes droits notamment sur la question des recours. Nous maintenons donc notre demande autant pour ces deux collègues que pour les collègues en arrêt au moment de leur rdv de carrière. Le département du Tarn ne peut pas être l'auteur de discrimination pour raison médicale. La solution est simple et possible : nous demandons le report de la partie « avancement accéléré » de la CAPD le temps que vous mettiez une appréciation et qu'elle puisse être contestée dans le cadre de la réglementation.

Concernant la direction d'école, nous sommes en attente de la date du CTSD demandé par au moins la moitié des membres de cette instance. Il y a matière à discuter comme par exemple l'attribution des décharges règlementaires, leur augmentation, la nécessité d'une aide administrative, la revalorisation salariale mais également l'allègement des tâches des directeurs. Vous indiquiez lors du groupe de travail vouloir aller dans ce sens... et pourtant vous adressez un courriel aux directeurs d'école pour effectuer le recensement des collègues grévistes et dans la semaine vous leur demandez de mener l'enquête auprès des élèves et des familles au sujet du coronavirus. L'administration augmente donc elle-même les tâches des

directeurs et sur aucune base réglementaire. Notre courrier à ce sujet est resté sans réponse. Quant au coronavirus c'est à la médecine scolaire et à la médecine de prévention de prendre toute sa place dans cette situation.

Enfin, vous n'êtes pas sans savoir que, dès cette semaine, les problèmes de remplacement sont très importants. Les services en sont à ne plus pouvoir attribuer les décharges des directions des écoles de moins de 4 classes ; des collègues déchargés décident d'assurer le service car il manque de remplaçants dans l'école. Des IEN expliquent aux collègues qu'il faut qu'ils se débrouillent même quand il s'agit d'une école à 3 classes avec un enseignant non remplacé. Ils expliquent la même chose aux collègues qui doivent partir en stage de formation lundi : soit les collègues décident de ne pas se rendre à la formation, soit ils essaient de s'arranger avec leurs autres collègues pour que les élèves soient répartis. Monsieur le Directeur Académique, l'école ne peut pas être son propre recours. Vous exposez les collègues à des situations difficiles. Nous vous demandons d'intervenir auprès des IEN afin que des consignes claires et écrites soient communiquées aux collègues quand il n'y a pas de remplaçant : est ce qu'ils demandent aux parents de garder leurs enfants ? Quelles sont les indications précises de l'IEN quant à la répartition dans chaque classe ? Quels élèves ? Dans quelle classe ? Nous demandons aux IEN de recevoir tous les parents qui viendraient se plaindre légitimement du problème de remplacement et des incidences sur le fonctionnement de l'école. En tout état de cause, nous demandons l'ouverture immédiate de la liste complémentaire pour faire face aux problèmes de remplacement dans le Tarn.